

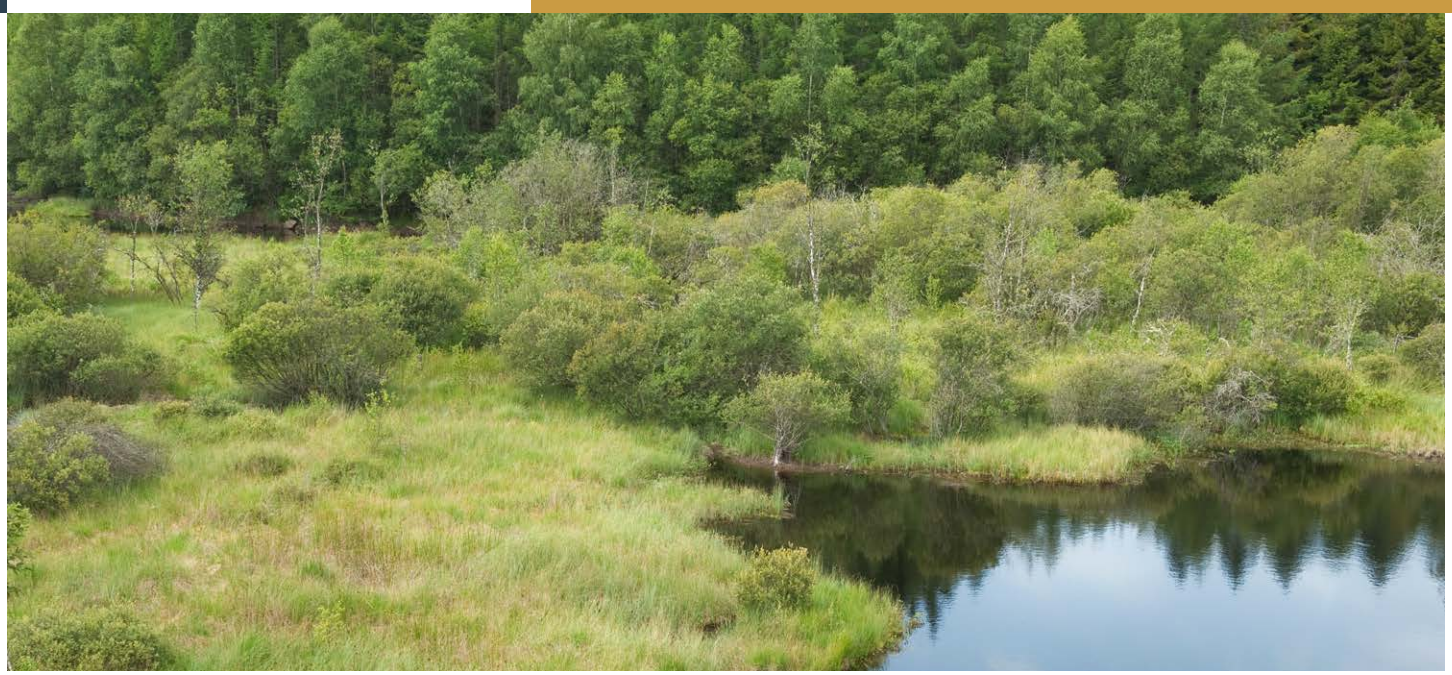
DOSSIER TECHNIQUE

CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MASSIF CENTRAL

BIODIVERSITÉ & BIENS SECTIONAUX

Un patrimoine à défendre

Juillet 2022



LES BIENS SECTIONAUX : DE QUOI PARLE T-ON ?

Dans le Massif central, plus de 300 000 hectares relèvent de « sections de commune », c'est à dire de parcelles dont tirent profit collectivement un groupe d'habitants résidant sur la commune sans que cette dernière puisse s'approprier ces biens. Ces biens sectionaux permettent notamment à des groupes d'habitants d'exploiter des bois ou des surfaces herbagères pour leur propre profit collectif.

La **section de commune** désigne une personne morale de droit public gérant à titre permanent et exclusif des biens mobiliers ou immobiliers dits **sectionaux** ou des droits distincts de ceux de la commune pour le compte de ses habitants (à ne pas confondre avec les sections cadastrales des plans et matrices des communes). **La jouissance des biens de la section de commune revient en priorité à ses habitants**. Seules sont bénéficiaires les personnes qui ont une résidence réelle et permanente sur le territoire de la section. La gestion des biens de la section est assurée par le maire et le conseil municipal. Toutefois, lorsque la section est assez importante, elle peut élire un conseil syndical qui participe aux décisions de gestion les plus importantes.

Ce statut de propriété collective original dans nos sociétés modernes et hérité d'usages anciens se perpétue de nos jours. Des modifications législatives ont été apportées par la **loi n° 2013-428 du 27 mai 2013** dans la perspective de moderniser le régime des sections de commune. Elles clarifient le régime juridique des sections de commune ainsi que les modalités de gestion voire de transfert des biens aux communes.

Aujourd'hui, dans le Massif central, ces biens sectionaux correspondent majoritairement à des territoires forestiers ou prairiaux. **Les espaces les moins productifs d'un point de vue sylvicole ou agricole présentent souvent une biodiversité remarquable et leur pérennité constitue un enjeu notable.**



Une origine lointaine...

L'existence de ces biens communs dits « sectionaux » semble particulièrement ancienne (AUCOC, 1864). Certains l'attribuent aux propriétés collectives gauloises qui permettaient une jouissance commune des bois et des pâturages. D'autres l'attribuent à l'époque médiévale où les biens exploités par des associations d'agriculteurs dans le cadre de « communs consorts » furent, lors de leur dissolution, attribués aux habitants de la commune ; où encore suite à des concessions de seigneurs ecclésiastiques aux habitants de la commune, à titre gratuit ou onéreux, de diverses ressources telles que des pâturages, des forêts... Il faudra attendre la Révolution française pour qu'en juin 1793, ces biens, alors renommés « section de commune », soient reconnus comme des fractions communales ayant la propriété collective de biens, indépendamment des biens communaux. Cette survivance d'une forme de propriété collective antérieure à la Révolution française ne peut être remise en cause aujourd'hui, néanmoins la constitution de nouvelles sections de commune est désormais interdite par la loi.

LE MASSIF CENTRAL, UN ÎLOT DE BIODIVERSITÉ !

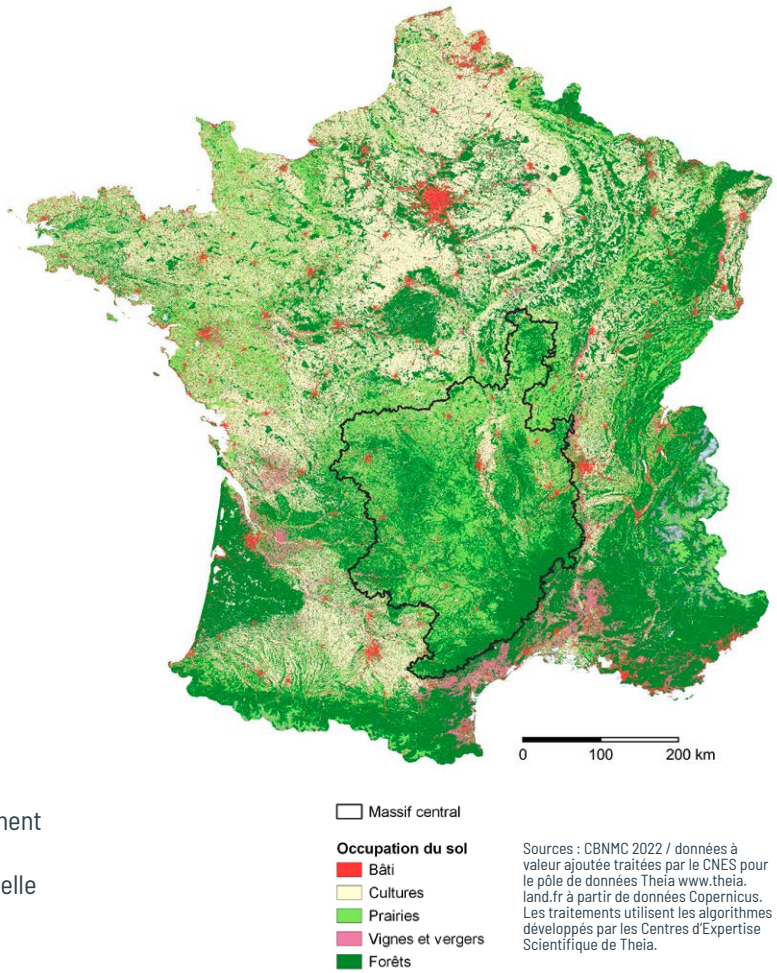
Quatrième massif montagneux de France réparti sur 4 grandes régions et 22 départements (84 000 km² soit 15% du pays), le Massif central a toujours hébergé, du XVIIIème siècle à nos jours, une biodiversité exceptionnelle. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il concentre, en Europe, l'une des plus grandes surfaces classées en parcs naturels. Les peuples et sociétés qui ont jalonné le territoire depuis plus de 15 000 ans, ont en effet légué une biodiversité étroitement liée aux activités agropastorales. Ce sont tour à tour le développement et l'abandon de ces dernières qui ont rythmé la genèse de végétations et de paysages emblématiques d'une extraordinaire diversité. À l'échelle du territoire, les biens sectionaux ont fortement contribué au maintien de cette diversité tout en demeurant en partie éloignés des changements globaux qui bouleversent encore le reste de l'hexagone.

Du Puy de Sancy (1886 m d'altitude) à la basse vallée de l'Ardèche (40 m d'altitude), l'impressionnante biodiversité du Massif central est le reflet d'un territoire aux multiples facettes où la géologie et le relief y sont variés tout autant que les climats. Quatrième massif le plus élevé de France métropolitaine, après les Alpes, les Pyrénées et la Corse, perché à 500 m d'altitude en moyenne, le Massif central résume à lui seul la **diversité des formes topographiques** rencontrées en France : vastes plateaux, bassins d'effondrements, gorges étroites, volcans, cratères, cirques, glaciers, horsts, grottes, avens, plaines…

Des **rivières** aussi célèbres que l'Allier, la Loire, l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, le Tarn, le Lot, la Dordogne, la Creuse ou encore le Cher y prennent leurs **sources** tandis qu'il héberge des **zones humides** particulièrement remarquables (tourbières, marais…).

Ainsi établi à un **carrefour d'influences climatiques contrastées** (climats continental, méditerranéen, atlantique), sur une **grande diversité de sol et de reliefs** travaillés par la main d'une société rurale aujourd'hui clairsemée (45 habitants par km² en moyenne), **le Massif central recèle une flore riche de plus de 5 300 plantes vasculaires connues (dont 3 900 indigènes) et des milieux naturels de forte valeur patrimoniale**.

Vu du ciel, **le Massif central constitue ainsi un véritable îlot de verdure où les trois quarts du territoire sont composés d'espaces agropastoraux (40 %) ou forestiers (36 %)**. Le climat et l'altitude, la pauvreté des sols, l'isolement géographique ont participé au maintien d'une **qualité environnementale remarquable** à l'échelle nationale et **les biens sectionaux contribuent pleinement à ce canevas naturel**.



Sources : CBNMC 2022 / données à valeur ajoutée traitées par le CNES pour le pôle de données Theia www.theia.land.fr à partir de données Copernicus. Les traitements utilisent les algorithmes développés par les Centres d'Expertise Scientifique de Theia.

LE RÔLE DES BIENS SECTIONAUX DANS LA MOSAÏQUE DE PAYSAGES ET DE MILIEUX NATURELS

Qu'on se le dise, avec ses immenses surfaces forestières et agropastorales, ses nombreux espaces préservés, le Massif central constitue un véritable poumon vert pour la biodiversité française. Situé au cœur de la France, il n'en reste pas moins un territoire à la croisée de nombreuses voies de circulations et ceinturé de grandes agglomérations qui contribuent à la fragmentation des couloirs de déplacements de la faune et de la flore, et au cloisement des espaces à forte biodiversité...

Pour accomplir leur cycle de vie, s'alimenter, se reproduire et se reposer, la faune et la flore utilisent des «couloirs» naturels qui jalonnent et chevauchent nos propres voies de communication et nos lieux de vies. Au-delà de la satisfaction des besoins vitaux, la survie des espèces nécessite, sur le long terme, un brassage génétique suffisamment diversifié, et par conséquent, un brassage des individus sur un large périmètre pour éviter toute consanguinité.

Le développement des activités humaines n'est pas sans conséquence sur la connectivité des espèces et de leurs espaces naturels. La préservation des espaces de déplacements mais aussi de **petits espaces « relais »** entre plusieurs grands espaces naturels est particulièrement nécessaire.

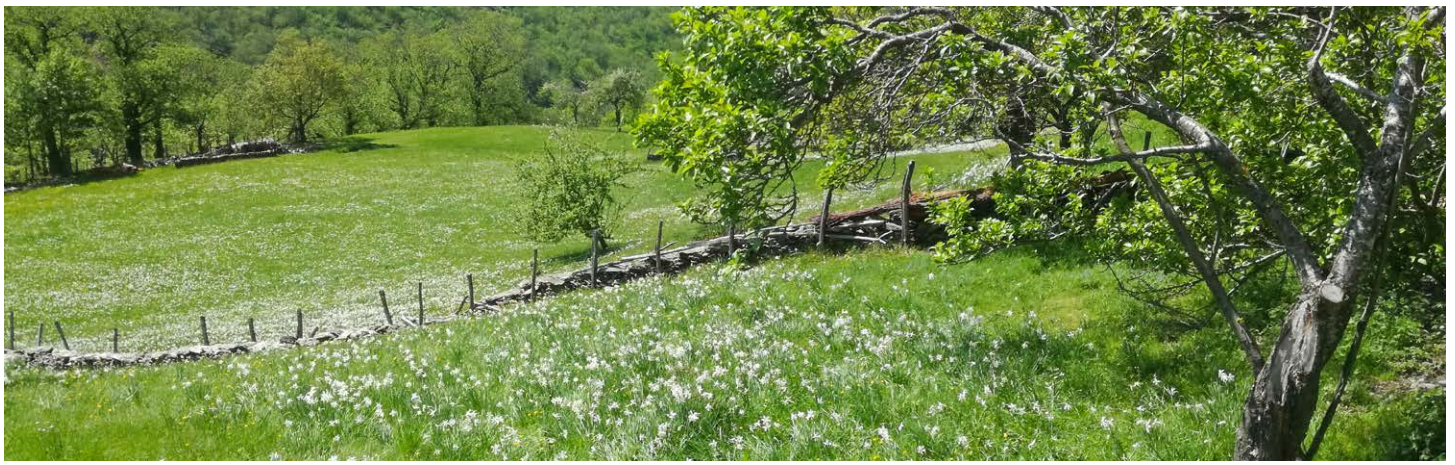
Parce qu'ils font partie du maillage bocager, agropastoral et forestier du territoire du Massif central, **les biens sectionaux détiennent une forte responsabilité tant au niveau de la biodiversité qu'ils abritent que des moyens pour celle-ci d'assurer ses déplacements sur les espaces adjacents.** Chaque parcelle sectionale peut constituer une « passerelle » et leur préservation peut jouer un grand rôle même si celle-ci ne détient aucune espèce remarquable : une petite zone de bosquet sur un bien sectional peut permettre à des plantes rares de conquérir de plus grands espaces forestiers qui leur seraient interdits si ces parcelles n'existaient pas.



Réfléchir la place des sectionaux dans les trames écologiques...

La « Trame verte et bleue - TVB» est un outil permettant aux collectivités locales et aux établissements de préservation de la biodiversité (Parcs naturels régionaux, Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoires botaniques nationaux, Office français de la biodiversité...) de réfléchir la place des corridors écologiques à travers les documents d'urbanisme, mais aussi d'envisager des travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques ; des études complémentaires, ou encore des actions de sensibilisation, de communication et de médiation auprès du public... Dans le Massif central, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en Auvergne-Rhône-Alpes, ou encore le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) du Limousin en Nouvelle-Aquitaine définissent les objectifs et les moyens à atteindre à cet effet.

À l'échelle communale, les biens sectionaux peuvent contribuer à la préservation de ces trames à travers les outils de planifications mis en oeuvre par les collectivités : Plans locaux d'urbanisme (PLU), Schémas de cohérence territoriale (SCOT), Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), etc.



SECTIONAUX HERBAGERS : UN ENJEU ÉCOLOGIQUE !

Couvrant plus de 40 % de la surface du Massif central, les pelouses, les prairies, les landes et autres espaces herbagers font du Massif central, la plus grande prairie d'Europe ! Ces milieux sont particulièrement représentés dans les biens de section agricoles et leur gestion constitue un véritable enjeu écologique !

Les milieux herbagers portent une biodiversité singulière et constituent les paysages les plus emblématiques de ces montagnes. Des pelouses des sommets rocailleux aux pâturages maigres des bords de rivière, des prairies de fauche de montagne aux prairies grasses de plaine, les botanistes recensent aujourd'hui, au cœur du Massif central, **plus de 135 types de végétations différentes de milieux ouverts et herbacés**, accueillant **plus de 1200 plantes** !

Malgré l'omniprésence d'un paysage verdoyant, la flore des prairies subit sous nos yeux une insidieuse mais profonde mutation, avec pour conséquence, une perte massive de la biodiversité champêtre : près de **400 espèces de plantes des milieux herbacés ouverts sont menacées ou quasi-menacées de disparition sur le Massif central** ! En témoigne la raréfaction, visible de tous, de plantes à bulbes (narcisse, colchique, crocus, jonquille…) mais aussi de très nombreux **insectes pollinisateurs** (papillons, abeilles…) et leurs prédateurs (oiseaux insectivores, petits mammifères…). C'est la conséquence directe de la **fertilisation excessive** ou du **retournement des sols** (culture d'herbe), voire de l'**abandon pastoral**.

Ces dernières décennies, **l'utilisation d'engrais minéraux et l'achat d'aliments produits hors des exploitations a multiplié par six les apports azotés par rapport aux années 1960**. Cette surfertilisation des sols contribue au développement d'espèces gourmandes et indésirables dans les prairies telles que les ronces, les chardons, les patiences (rumex), les orties, les grandes ombellifères (anthrisques, berces), les plantains, les pissenlits au détriment d'une flore beaucoup plus diversifiée et composée d'espèces plus discrètes, fragiles et «frugales», c'est à dire la plupart des fleurs champêtres que nous pouvions observer autrefois : oeillets, campanules, centaurées, marguerites, renoncules, knauties, scabieuses…

Le travail du sol (retournement de prairies permanentes) constitue l'autre principale cause de cette perte brutale de biodiversité. Une « vieille prairie », entretenue par un pâturage mais dont le sol n'a pas été travaillé ou cultivé depuis au moins une vingtaine d'années, possède une flore indigène dix fois plus diversifiée qu'une « prairie temporaire », implantée après un travail du sol et semée de plantes fourragères issues du commerce.

Entre ces deux tendances, ces dernières années, les difficultés climatiques, économiques, sociales ont conduit de nombreux exploitants à abandonner toute gestion pastorale, laissant place au retour de la forêt. **Aujourd'hui, les derniers espaces pastoraux sectionaux peuvent jouer un rôle important dans la préservation de ce patrimoine exceptionnel à l'échelle européenne en (ré-) adaptant les pratiques d'exploitation aux sensibilités écologiques rencontrées** (fertilisation limitée, fauche tardive, etc.). Ils peuvent également constituer un atout face au dérèglement climatique (séquestration du carbone). Le CBN Massif central peut vous renseigner sur les pratiques techniques les plus favorables.



Agir en faveur de la biodiversité pastorale…

Depuis 2008, avec la contribution de très nombreux acteurs agricoles et environnementalistes du territoire, le Conservatoire botanique mobilise son énergie pour apporter son savoir, ses acquis et ses expériences en faveur de la connaissance de la flore des milieux agropastoraux, notamment auprès d'éleveurs curieux de comprendre leurs prairies naturelles et soucieux de les exploiter au mieux de leur potentialité.

Découvrez nos outils et travaux sur **https://projets.cbnmc.fr/prairies**

SECTIONAUX FORESTIERS : QUELLE PLACE POUR LA NATURE ?

Saviez-vous que plus d'un tiers du Massif central est occupé par de vastes forêts qui hébergent près de 60 % de sa biodiversité ? On y recense plus d'une centaine de végétations différentes, le tiers de la flore, la moitié des mousses ou encore les trois quarts des champignons !
Ces forêts sont l'héritage d'une histoire mouvementée… À partir de la sédentarisation de l'espèce humaine, il y a environ 8 000 ans, les forêts ont été intensément défrichées, pour ne représenter plus que 15 % du Massif central au XIX^{ème} siècle ! Les forêts ayant survécu à cette période sont très rares et certaines sont peut-être encore présentes sur des biens sectionaux…

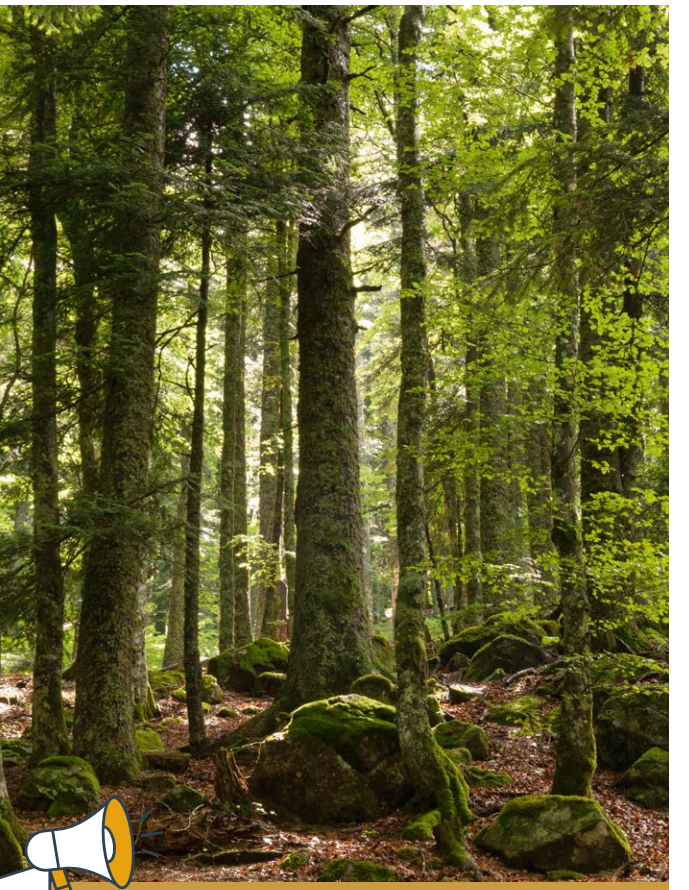
Aujourd'hui, **très rares sont les espaces boisés présentant un écosystème, une faune et une flore proches des forêts originelles qui couvraient jadis le territoire**. Pour être favorables à la biodiversité, ces rares forêts subnaturelles ou « vieilles forêts » doivent conjuguer deux caractéristiques principales : l'**ancienneté** et la **maturité** de la forêt.

L'**ancienneté d'un sol forestier** influe considérablement sur la biodiversité qui s'y trouve. Plus le sol est resté longtemps forestier, plus la biodiversité y est importante. Au contraire des coupes forestières qui sont suivies de reboisement (naturel ou artificiel), les défrichements liés à l'agriculture ou à l'urbanisation entraînent systématiquement la **disparition des espèces forestières**, mais aussi des **changements profonds et durables dans le sol**. Même après reconstitution du couvert arboré, les bouleversements dus au pâturage, à la fertilisation, au chaulage ou au labour influent sur la flore, la faune et les champignons du sol et du sous-bois à long voire très long terme. Certaines plantes aux graines peu voyageuses, mettront par exemple plusieurs centaines d'années pour conquérir de nouveaux terrains à la vitesse maximale de **30 mètres par siècle** ! C'est le cas du Muguet et nombreuses plantes à bulbe ou encore de plantes dont les graines sont disséminées par les fourmis (anémones, euphorbes, luzules, méliques…).

Les forêts dîtes « **matures** » se distinguent des précédentes par leur **forte proportion d'arbres qui atteignent leur âge maximal et meurent naturellement**. En l'absence d'intervention humaine depuis au moins 50 ans, on peut parler de «forêt à caractère naturel». Celles-ci se caractérisent par un **important volume de bois mort** (50 à 100 m^3 / ha) mais aussi par une **diversité d'essences et d'étages de végétation**. Ce sont les plus rares et les plus précieuses pour la biodiversité mais elles ne représenteraient que **0,2 % des forêts métropolitaines**.

En résumé, la biodiversité s'avère d'autant plus remarquable que la forêt est ancienne, qu'elle ait conservé dans le temps des attributs de forêts naturelles (diversité en essences autochtones, structure étagée et hétérogène…), et que la proportion de bois mort et d'arbres âgés est importante.

Limitation des défrichements, réalisation de plans de gestion, limitation des engins de débardage, diversification des peuplements, utilisation d'essences autochtones, maintien d'arbres sénescents, production de gros bois, création d'îlots de sénescence, etc. sont autant de **pistes d'action pouvant être mises en œuvre à l'échelle de biens sectionaux et pouvant contribuer à la préservation des forêts subnaturelles du Massif central.** N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CBN Massif central.





À la recherche des forêts perdues…

Depuis 2015, face aux mutations importantes observées au sein des forêts du Massif central, le Conservatoire botanique mobilise ses connaissances et ses moyens pour replacer la biodiversité forestière au cœur des pratiques et préoccupations sylvicoles et contribuer à la connaissance et à la préservation des forêts à forte biodiversité. Outils, base de données, cartographies, conseils de gestion sont ainsi mis à la disposition des gestionnaires pour repérer, qualifier et préserver les espaces les plus remarquables.

Découvrez nos outils et travaux sur **https://projets.cbnmc.fr/forets**



CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Marais, tourbières, prairies tourbeuses, mares, roselières, cariçaies, sont autant de zones humides parfois présentes sur les biens sectionaux. On entend par zones humides toutes terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire. Ces écosystèmes figurent parmi les plus riches et les plus diversifiés en biodiversité tout en jouant un rôle primordial pour l'homme dans la régulation de l'eau, l'épuration et la prévention des crues. Ils comptent pourtant parmi les écosystèmes les plus menacés : près des deux tiers de la superficie des zones humides ont été détruits depuis le début du XX^{ème} siècle en France, 87% dans le monde depuis le XVIII^{ème} siècle. Détruites par ignorance ou par crainte d'insalubrité, les zones humides sont soumises à la réglementation du Code de l'environnement depuis 1992.

Réparties en mosaïque de très petites entités au sein d'une large palette de milieux, les zones humides sont **difficiles à recenser** de manière exhaustive. Cette méconnaissance les rend vulnérables à de nombreuses pratiques humaines. **L'assèchement, le comblement ou encore la pollution des eaux demeurent les premières causes de destructions** constatées par les pouvoirs de police.

Si le drainage et le comblement peuvent facilement être interdits dès lors que les milieux humides sont connus et cartographiés, **leur destruction par pollution reste souvent insidieuse et difficile à détecter**. La plus grande attention doit être portée sur les **bassins versants** ceinturant ces espaces où les **activités agricoles, domestiques et industrielles** peuvent fortement influer sur la qualité des eaux. La plupart des zones humides d'intérêt nécessitent une eau relativement pure, **pauvre en éléments nutritifs**, qu'elle soit issue du ruissellement ou de sources. Ainsi la désignation d'un **périmètre de sécurité** et le **maintien de roselières ou de zones boisées** (bois, haies, arbres isolés) **en périphérie** peuvent fortement contribuer à limiter les écoulements de surface potentiellement chargés en nitrates, phosphates et autres polluants néfastes.

BIODIVERSITÉ & BIENS SECTIONAUX

Un patrimoine à défendre

Issus d'usages relativement anciens, les biens de section constituent aujourd'hui de véritables refuges pour la biodiversité. La plupart d'entre-eux comprennent des parcelles peu productives des points de vue sylvicole ou agricole (éperons rocheux, pentes, zones humides...) et leurs usages collectifs les ont moins soumis aux changements de modes d'exploitation.

Prendre en compte leur biodiversité dans le cadre des politiques d'urbanisme peut contribuer de manière significative à la conservation d'habitats naturels, de végétations ou d'espèces remarquables, rares ou protégés.

Ce document présente les grands types d'habitats naturels et leur flore rencontrés sur les biens sectionaux et propose quelques conseils ou pistes de gestion pour participer à la préservation de leur biodiversité.



Juillet 2022 • © CBNMC

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MASSIF CENTRAL

CONTACT

1 rue Adrienne de Noailles
43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
04 71 77 55 65
conservatoire.siege@cbn.fr

SUIVEZ-NOUS

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnmc.fr



Rédaction : M. POUVREAU, O. RAGACHE / CBN Massif central
Relecture et compléments rédactionnels :
P.-M. LE HÉNAFF, L. MANSOT, S. PERERA / CBN Massif central
Illustration : S. PERERA, M. POUVREAU / CBN Massif central, Archives départementales de Haute-Loire
Conception graphique : S. PERERA / CBN Massif central
Réalisation : Juillet 2022 - Tous droits réservés
ISBN : 979-10-96518-18-0